

Valise diplomatique dans les années 1900

De tout temps les États Souverains ont privilégié la confidentialité de leurs correspondances. Au XIXème Siècle avec le développement des Légations, Ambassades, consulats.....Les différents États se mettent d'accord sur un modus vivendi. Les correspondances sont enfermées dans des valises ou des sacs. Ceux-ci sont scellés et donc par jurisprudence sont inviolables, tout comme les Ambassades et Consulats elles même... Les sacs sont scellés et remis à la Poste locale. Ils sont acheminés par voie normale jusqu'au destinataire.



Étiquette d'un sac diplomatique du Vice-consulat de Diré Daoua .Elle comporte l'œillet où la ficelle passe et finit sur l'étiquette elle-même et qui est scellée. Le sceau en cire est intitulé « vice-consulat de Dire Daoua » et comporte les armoiries du Royaume de Belgique "Lion d'or armé et lampassé de gueules sur champ de sable". L'envoi est en recommandé avec l'étiquette rose de 1927, utilisée jusqu'en 1936. au recto l'affranchissement est de 7 guerches. Malheureusement le cachet Diré Daoua est illisible. Le sac est réceptionné le 7 avril 1928 à la Poste de la Chaux de Fond Suisse par une société privée. Ce qui pose la question que contenait ce sac ? Je suis enclin à penser qu'il contenait des échantillons.